Modalités d'inscription à la MJC-MPT du Fontanil

Vos informations personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé pour la gestion des activités.
Conformément à la loi vous pouvez exercer votre droit d'accès direct aux données en vous connectant sur votre compte.
Pensez à modifier ou à nous signaler tout changement survenant au cours de la saison.

L'adhésion

L'adhésion exprime votre participation à la vie de l'association. Elle permet lors de l'assemblée générale annuelle d'être électeur et éligible dès l'âge de 16 ans au Conseil d'Administration qui est l'instance de pilotage de l'association.
Enfant ou adulte, chacun doit adhérer. **L'adhésion est valable chaque saison du 1er juillet au 30 juin.**

Les inscriptions aux activités

Ouvrez un compte sur notre site avant votre inscription

Un compte par adhérent ou bien un compte par famille (= un seul payeur), il vous donnera accès au paiement en ligne, au suivi de vos cotisations, règlements et factures.
Une attestation d'inscription et de paiement est délivrée automatiquement par E-mail.

Ouverture des inscriptions le 1er juillet

En ligne ou par courrier, prises en compte par ordre de saisie informatique. Cet ordre définit la priorité dans le cas de limitation de places dans les créneaux.
Des **permanences** ont lieu début septembre à la **MJC** et pendant le **forum des associations.**
Une **séance d'essai** à une activité est possible à condition de s'inscrire au préalable.
Attention pour les créneaux très demandés, la priorité est aux inscrits ayant donné leur règlement.
Possibilité d'un **remboursement après la première séance** si l'activité ne convient pas, demande à faire avant la 2ème semaine. En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement n'est dû, sauf raison exceptionnelle et sur justificatif.

Les activités sont prévues avec un nombre minimum et maximum de participants.
Nombre minimum non atteint = activité annulée et remboursement.
Nombre maximum atteint = **liste d'attente** (Demande via le formulaire de contact) ou remboursement.

Les absences ponctuelles (hors jours fériés) d'un intervenant sont rattrapées autant qu'il est possible.

Tarifs et modalités de paiement

- ✓ **Adhésion annuelle : 10€**
  Habitants du Fontanil et de Mont Saint Martin = le tarif indiqué est subventionné par leur commune.
  Habitants des autres communes = supplément de 30€ par personne et par saison.

- ✓ **Possibilités de règlement :**

  - **En ligne par carte bancaire : en 1 ou 3 fois (Mode de paiement à privilégier)**
  - Par virement bancaire : FR76 1027 8089 3600 0790 4514 074
  - Par chèques vacances et chèques jeunes
  - Par chèque : en 1, 2 ou 3 fois, encaissement : 15/10, 05/12 et 05/02, à mettre dans la boite aux lettres accompagnés de la confirmation d'inscription reçue par E-mail ou de la fiche d'inscription papier.
  - Exceptionnellement en espèces à la demande

La sécurité

La prise en charge des enfants par les animateurs se fait à l'intérieur du local dans lequel se déroule l'activité et uniquement aux horaires prévus.
Les animateurs n'ont pas la charge de la garde des enfants après l'activité, les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants dès la fin de l'activité. Les accompagnateurs des enfants ou toute personne ne participant pas à l'activité ne peuvent pas rester sur le lieu de l'activité.

Les objets de valeurs sont déconseillés. En cas de vol ou de casse, la MJC ne pourra être tenue pour responsable.

La MJC dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant hors des locaux de l'activité.